

Compte rendu de la séance du 17 octobre 2017

Délibérations du conseil:

DECISION MODIFICATIVE N°02/2017 – BUDGET M14

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des régularisations comptables.

Le Maire de la commune de PEYRUS (Drôme) décide les virements suivants :

Dépenses d'Investissement

compte 21318 (opération n°1) + 70 000 .00 €

compte 21318 (autres bât. publics) - 70 000.00 €

Convention Commune / Auberge de l'Ecole

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune met à disposition de l'Auberge de L'Ecole pour le fonctionnement de la "restauration scolaire" du personnel et des locaux.

Il y a lieu de signer une convention de mise à disposition entre la Commune et l'Association "L'Auberge de l'Ecole" :

* des locaux

* du personnel communal.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR APPEL A PROJET

* AMENAGEMENT ESPACE PROTEGE PARVIS PISCINE

La commune de Peyrus souhaite investir dans un espace protégé à l'entrée de la piscine municipale, afin de sécuriser les abords (marquage et plateau traversant).

DEMANDE une attribution de subvention au titre des amendes de police au Conseil Général.

* Aménagement d'un abri public et toilettes" Place des Tilleuls"

Monsieur le Maire explique le projet d'installation d'un abri public et toilettes accessible sur la Place des Tilleuls.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE : à l'unanimité

De solliciter la participation maximale du Département pour la réalisation de cette opération.

* Projet d'aménagement d'un bâtiment technique communal

Monsieur le Maire explique le projet d'installation d'un bâtiment technique communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE : à l'unanimité ,de solliciter la participation maximale du Département pour la réalisation de cette opération.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de valider le règlement intérieur pour la Bibliothèque Municipale.

Après lecture du projet de règlement intérieur,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le dit règlement.

APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en date du 5 juillet 2017 approuvant le pacte financier et fiscal,

Considérant que le pacte retient l'ensemble des éléments discutés entre les communes et l'intercommunalité,

A l'issue des débats, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 2 abstentions de :

** approuver le projet de pacte financier et fiscal qui acte notamment des relations financières entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres dans le cadre de la fusion,*

** retenir la condition de révision des attributions de compensation suivante : minoration de l'attribution de compensation à compter de 2018 sur la base de 50 % de la croissance du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties issue de l'augmentation physique des bases économiques en prenant en référence l'année 2016, ce prélèvement est limité à un équivalent taux de 10.55 %, il induit un délibération conforme de notre commune sur ce principe,*

** d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir ledit fonds de concours.*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUTATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2017

Le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport de CLECT, évaluant l'ensemble des charges transférées entre la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et ses communes membres au 1 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1 janvier 2017, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION DE LA BARBEROLLE : AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de consultation préalable au lancement de l'enquête publique pour le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation de la Barberolle.

Ayant pris connaissance de la note de présentation, du plan de zonage, du règlement et autres documents graphiques, et faisant suite à la réunion publique du 22 mars 2017,

Conformément à l'article R562-7 du Code de l'Environnement, stipulant que la commune doit émettre un avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au dossier de Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation de la Barberolle.

Convention Commune / Monsieur Montagne (Propriétaire de la parcelle E221)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement d'un talus en bord de route est nécessaire pour sécuriser cet emplacement.

Le dit emplacement empiété sur la propriété de la commune et sur un terrain privé. Une convention est établie afin de mettre en accord les deux parties sur l'ouvrage et le foncier.

La commune sera responsable des travaux et le propriétaire de la parcelle E 221, à ce jour,

Monsieur Montagne, sera responsable de l'entretien de cet espace.

*Il y a lieu de signer une convention entre la Commune et Monsieur Montagne
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Autorise Monsieur Le Maire à signer la dite convention.

DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

- les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet, de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants : toutes filières (technique, administrative, animation)

*- les heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent*

QUESTIONS DIVERSES

*- **Bilan comptable** : situation économique excellente*

*- **Agenda accessibilité** : la mise aux normes a été effectuée à la mairie, au théâtre et à l'église.*

La Parenthèse

- Inauguration de la "Parenthèse"

*- Commission extra municipale : prochaine réunion le 3 novembre
Elle se réunira mensuellement pour faire "vivre" ce nouvel espace*

- Horaires d'ouvertures : 7 h45 - 9 h 15

- Activités : bibliothèque, animation échec, projet soirée cinéma, projet "festival ciné" pour les enfants,

- Pose du rideau de la poste

- Réunion "fin de travaux" à programmer en accord avec l'architecte

- Installation de "jeux d'enfants" : en attente de la livraison du matériel

- Création d'un planning prévisionnel pour l'organisation de la Parenthèse

- Recherche d'un service civique. Relance des annonces.

- **Marché alimentaire** : Il aura lieu Place de la Mairie à compter du 21 octobre
- **Prospection** d'une entreprise concernant les énergies renouvelables :
Rejet d'une offre commerciale d'étude en vue de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune
- **Turbinage de l'eau potable** : Etude de faisabilité de l'installation d'une turbine Hydroélectrique
- **Congrès des maires de la Drôme** : rencontre avec les élus sur le projet de loi concernant l'optionnalité de la compétence eau assainissement.
- **Journées de la Ruralité** : Congrès à Valence les 26 et 27 octobre
- **Installation d'un chauffe eau** à la Mairie (devis validé par le conseil)
- **Circulation** : Evocation des projets à l'étude en vue de réduire la vitesse des véhicules sur plusieurs zones de la commune (route de Chateaudouble - entrée piscine)
- **Rapport réunion mensuelle "Commune- Gendarmerie"** :
Point sur les accidents, les incivilités et les délits constatés sur la région le mois dernier. Sensibilisation à des nouveaux modes d'escroquerie, notamment par téléphone suite à décès.
- **Voisins vigilants** : rejet d'une proposition commerciale onéreuse et poursuite de la réflexion sur un mode de sensibilisation à une vigilance partagée.
- **Projet création d'un cheminement du stade au village** (une visite sur site est prévu samedi matin)
- **Borne recharge voitures électriques** : interrogation sur la pertinence et la localisation éventuelle. La réflexion reste ouverte.

Séance levée à 23 h 16